L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 25 NOVEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par J. V. Gourdain, au bureau de l'encanteur, No 56 rue Royale, entre Bienville et Conti, faïence, et un assortiment de Plug basins.

Par D. E. Morphy, aux Nos. 108 et 110 rue des Magasins, raisins de Malaga.

Raisins. Raisins. Raisins. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Faïences, Verrerie, Jouets—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Plus de justice et moins de préjugé.

Il est à remarquer que les citoyens distingués qui, de toutes les parties des Etats-Unis, viennent visiter la Nouvelle-Orléans et le reste de la Louisiane, disent tous à peu près la même chose sur notre compte. Ils expriment tous l'opinion qu'un Etat aussi riche en terres que la Louisiane et qu'une ville placée comme la Nouvelle Orléans sur les bords du plus grand fleuve du monde et à proximité de la mer, doivent se développer rapidement et devenir opulents, l'un par l'exploitation de son sol, et l'autre par son commerce et son industrie. Tous semblent dire que si cet avenir n'est pas encore réalisé ou sur le point de l'être, c'est notre faute et que nous avons eu le grand tort de nous occuper trop de politique et pas assez de nos intérêts matériels et locaux.

C'est là le sens du discours du col. Scott, discours lu par le gouv. Brown au meeting organisé à bord du steamer qui a promené ces messieurs ainsi que beaucoup d'autres, sinon également distingués, mais occupant tous au moins de bonnes positions sociales ou de fortune, le long des jetées du capt. Eads à la passe du Sud. M. Gould avait dit à peu près les mêmes choses quelques jours auparavant, et nous voyons que tous les hommes du Nord, capitalistes ou autres, industriels ou rentiers, amis sincères ou non de notre Etat et de notre ville, se livrent, dans toutes les occasions, à l'expression des mêmes idées et au développement des mêmes théories. Tous nous adressent amicalement les mêmes reproches, et prédisent pour nous les plus hautes destinées, si nous voulons bien faire trêve à nos préoccupations politiques, et porter notre sérieuse attention sur des questions plus vitales et qui concernent plus particulièrement nos intérêts matériels d'actualité et d'avenir.

Les conseils sont excellents et ils nous sont donnés avec une franchise qui nous paraît non suspecte, bien qu'il nous soit impossible de ne pas y découvrir une pointe de ce préjugé qui détonne de nous, presque instinctivement, les bonnes dispositions de ces hommes dans le moment même où ils s'expriment avec une bienveillance marquée. Ils ont plus d'argent que nous, c'est certain ; ils ont plus de réputation industrielle que nous, c'est encore certain ; mais ont-ils plus de jugement et de lumières, c'est fort douteux, car s'ils avaient le jugement et les lumières, ils parleraient encore mieux ou ils parleraient différemment. Il y a donc chez eux réellement un préjugé qui leur inspire des opinions erronées sur nos préoccupations politiques, sur nos tendances, et jusques sur nos faits et gestes.

Ils prétendent que nous nous livrons trop aux questions oiseuses de la politique. Mais la politique a été pour nous une question d'affaires ; nous l'avons traitée comme une nécessité malheureuse : nous avons eu besoin des ressources qu'elle nous procurait pour nous affranchir du gouvernement radical, de ce gouvernement qui nous a ruinés et qui nous a empêchés de travailler au développement des intérêts matériels de l'Etat.

M. J. Gould, le col. Scott et bien d'autres, parlent toujours comme s'ils ignoraient que la Louisiane a perdu à la guerre beaucoup plus que les frais de guerre, et que ce sont les suites de la guerre qui l'ont jetée dans la détresse. Après avoir perdu 200 millions dans l'émancipation des travailleurs et plus que cela en valeurs territoriales ou en récoltes, comment un Etat pouvait-il se relever assez vite pour construire ces voies ferrées qu'ils viennent construire pour nous ? Le col. Scott, à son retour de la Passe du Sud, s'est arrêté sur l'habitation Magnolia, où il a été reçu princièrement par le maître. Le col. Scott n'avait donc pas été renseigné sur l'origine de la fortune du propriétaire de cette habitation, qui étant venu ici sans capital pendant la guerre a su, après quatre ans de gouvernement en Louisiane, se créer assez de moyens pécuniaires pour acheter et payer comptant de magnifiques biens en ville et la grande habitation de Magnolia où lui, le col. Scott, avait fait halte pour en admirer les établissements ruraux.

Un mot de renseignement eut suffi à un homme aussi intelligent que le célèbre visiteur, pour comprendre pourquoi la Louisiane s'était livrée à la politique, immédiatement après la guerre. Avant de s'occuper d'industrie, il fallait bien que la Louisiane se délivrât des hommes qui dévoraient sa substance pour perpétuer l'omnipotence d'un parti sans l'existence duquel ils n'auraient pu se soutenir un seul instant.

Or, la formation et l'entraînement du parti sans base dans l'affection pas plus que dans l'estime de la population, étant choses coûteuses, ce que les principaux meneurs ne prenaient pas était pris par leurs lieutenants et leurs soldats. Il ne restait au peuple de la Louisiane qu'un moyen de se soustraire à ce joug ruineux et c'est ce moyen qu'il a employé, la politique. C'est par la politique qu'il a pu entreprendre de nouveau ses travaux agricoles et fonder ici en ville quelques établissements industriels de peu de valeur, mais qui en ont assez cependant pour montrer ce qu'il aurait pu faire, et ce qu'il aurait fait, sans les dettes accumulées dont le gouvernement républicain lui a laissé le fardeau.

Quand on est chargé de dettes aussi lourdes et quand on a rien pour les payer, que peut-on faire ? Est-ce que toute industrie n'est pas, pour ainsi dire, interdite ? Peut-on construire des voies ferrées au long cours ? Peut-on élever des établissements de grand prix? Peut-on se livrer à des essais qui, sans laisser entrevoir des revenus certains, exigent pour commencer l'assistance de vastes sommes ? Non, on ne peut rien faire de cela; on peut tout au plus se maintenir dans sa médiocrité et attendre des événements au retour de fortune.

C'est justement ce qu'on a fait ici, en cette ville et dans cet Etat. On a vécu, on a souffert, on souffre beaucoup encore. On a montré dans la souffrance une patience et une résignation admirables. On a travaillé aussi beaucoup et nombre de mains blanches et délicates, se sont mises courageusement à l'œuvre. Ces mains délicates ont relevé des ruines; elles travaillent chaque jour à en relever d'autres. Par leurs travaux, la Louisiane commence à renaître, et c'est pour activer cette renaissance qu'on invoque aujourd'hui l'assistance financière des *magnats* des chemins de fer aux Etats-Unis. En vérité, la Louisiane ne peut rien faire de plus !

RÈGLEMENT.

Il est à peu près impossible de différer plus longtemps le règlement de la dette publique de la ville. Il est impossible aussi d'entretenir plus longtemps l'illusion de ceux qui en possèdent les titres, quand il y a certitude que ces titres ne seront jamais payés dans leur intégralité. Nous ne supposons pas que personne prenne au sérieux ces décisions judiciaires dont l'exécution équivaudrait à la spoliation totale des citoyens contribuables de la Nlle-Orléans. Il faut bien payer ce qu'on doit, mais il ne faut pas payer au-delà, et c'est pour nous conformer aux règles les plus strictes de l'honneur et de la délicatesse que nous avons toujours conseillé une transaction ménageant tous les intérêts dans une juste mesure.

Nous voyons que l'association des contribuables est entrée dans cette voie, et qu'elle vient de charger trois de ses plus honorables membres de conférer avec le syndicat de la dette, avec les membres du conseil de ville qui font partie de ce syndicat, et avec les cercles financiers de la ville pour arriver à un règlement définitif ayant pour base et les ressources actuelles de la municipalité et l'article constitutionnel qui fixe le maximum de la taxe.

Le Dr. C. H. Tébault, et MM. C. T. Dugazon et Joseph Bayle, qui sont les trois conférenciers choisis par l'association, proposeront la taxe de cinq mills comme le nec plus ultra—ou la limite de ce qui sera jamais affecté au service des dettes, en comprenant dans ce dernier mot toutes les dettes—reconnues valides. L'association des contribuables ne prétend pas qu'elles soient toutes confondues et qu'on traite sur le même pied les anciennes et les nouvelles, mais elle prétend que cette allocation fiscale pour le service des dettes ne soit jamais dépassée. Quant à la répartition de ce maximum, les cours décideront comment elle devra avoir lieu et la proportion suivant laquelle elle devra être faite.

La ville n'aura plus, il est vrai, qu'un revenu de cinq mills de taxe pour ses frais d'administration et d'entretien, mais cela suffira pour la première année et même pour la seconde, et quant aux années subséquentes elles jouiront de la plus value qu'une limite de taxe pareille donnera nécessairement à la propriété foncière. Telle serait la conséquence de cet arrangement : il nous ferait courir vers la hausse au lieu de nous faire courir vers la baisse, et ce sont les porteurs de bons qui y gagneraient le plus. Aussi, trouverions-nous qu'une allocation de 4 mills vaudrait mieux. Mieux vaudrait encore suivre la méthode de l'Etat et procéder par 2, 3 et 4 mills. Il nous semble qu'à cinq mills la proposition est fort belle pour les créanciers, et à ce titre le syndicat ne peut manquer de lui faire bon accueil.

Quant à l'administration Shakespeare, en faveur de laquelle a décidé le juge Houston, elle se montrera certainement favorable à la proposition d'arrangement, à moins qu'elle n'ait devers elle le moyen de faire pour la ville des conditions meilleures.

OPERA FRANÇAIS.

Une nouvelle interprétation des *Deux Orphelines* a permis, hier, aux personnes qui assistaient à la matinée malgré un temps pluvieux et froid, de constater un progrès très sensible chez quelques-uns des artistes chargés de jouer ce drame. La confiance qu'ils ont maintenant en notre public, les rend plus sûrs d'eux-mêmes; leur jeu a plus de spontanéité et de feu. Cela se remarque surtout chez M. Darmand; il a donné, hier, au rôle de Pierre une animation et une expression qui ont éclairé d'une lumière plus vive les qualités morales du malheureux difforme.

Ce soir la première représentation de *Faust* attirera sans doute une foule énorme à l'Opéra. Mme Ambre remplira le rôle de *Marguerite*, et M. Tournié celui de *Faust*. M. Jourdan que nous avons vu naguère dans la peau d'un simple démon (Bertram), entre cette fois dans celle du diable, du vrai diable, de Méphistophélès enfin, le roi des enfers. Le rôle de Siébel est confié à Mlle Pilliard, et celui de dame Marthe à Mme Lablache.

Au premier acte les dames du ballet danseront une valse.

Au quatrième acte Mmes Hennecart, La Bella et Gossi, suivies par le corps de ballet, paraîtront dans la nuit du Valpurgis.

De nouveaux décors peints par M. Philastre ajouteront à l'intérêt de cette soirée.

On nous apprend que M. De Beauplan se propose d'organiser un concert au profit des familles nécessiteuses de la ville, pour le 12 décembre, à la salle Grunewald. En accomplissant cet acte de générosité, l'impresario de l'Opéra français, déjà si populaire parmi nous, acquerra un titre de plus aux sympathies de notre population.

A. M.

CROQUIS ARTISTIQUES.

Mme AMBRE.

MME AMBRE est arrivée dernièrement parmi nous, précédée du bruit de ses succès d'artiste. Cela peut disposer favorablement un public; mais cela le rend aussi plus exigeant. La réputation, en comme la noblesse, elle oblige. A qui est en droit d'attendre beaucoup, il faut beaucoup donner.

Le public sait aujourd'hui si Mme Ambre a su tenir tout ce que promettait sa réputation, si même elle n'a pas donné plus que l'on attendait d'elle. Le fait est que, dès le premier soir, elle s'est emparée du public et l'a séduit. Comment ? pourquoi ? et quels sont les éléments dont se compose ce talent qui possède, au suprême degré, le don d'enjoupner son public ?

Mme Ambre est une brune, à l'œil ardent, à la physionomie extrêmement mobile. Le masque s'illumine tour à tour, avec une merveilleuse facilité, des feux de la passion, des éclairs de la gaîté. La douleur, la joie, l'ironie, s'y reflètent avec le même bonheur. Sa taille, d'une souplesse extrême, se prête aux poses les plus piquantes de la grande coquette, et les plus élégées de la nlle du peuple. Il y a dans cette nature toutes les séductions de la fille d'Eve. Mme Ambre a le diable au corps, j'ai dit le mot.

Vous avez vu la femme, écoutez l'artiste

De ses lèvres qui encadrent une double rangée de perles fines, dont l'heureuse propriétaire sait adroitement tirer parti, s'échappent des sons velouté, gracieux, auxquels l'artiste sait, quand il le faut, donner la vigueur et l'énergie. Voix naturellement de chanteuse légère, au besoin, de forte chanteuse ; la phrase est délicieusement conduite, et la chute en est irréprochable.

La vocalise est rapide, correcte ; le trille serré et aimant à passer par toutes les nuances du forte au piano ; le son est fût avec adresse et grâce.

Ajoutons que l'artiste sait avec une adresse qui n'appartient qu'à elle, communiquer à son chant toutes ses chatteries, toutes ses fascinations féminines, et c'est précisément cette fusion complète en elle de toutes les séductions de la nature et de l'art, de toutes les habiletés de la chanteuse et de la femme, de toutes les ressources de puissance de fascination qu'a, dès le début, subie le public.

A ce titre, pour les talents de ce genre tout entiers faits de séductions féminines, il y a un maître juge que nous autres, du sexe laid, c'est la femme. Elle a un instinct merveilleux qui ne la trompe jamais, certaines connaissances musicales qui la guident toujours sûrement. Demandez à l'auditoire d'élite de la matinée de mercredi dégoûter quel succès il a fait à la Rose Friquet des Dragons de Villars.

UNE BAIGNOIRE.

Obrise, Gerber.—Quincaillerie en gros, Toledo, Ohio, dit: L'Excelsior Kidney Pad a plus fait pour ma femme en trois semaines que tous les remèdes qu'elle avait pris en trois ans. Essayez-moi pour les incurables. Voyez l'annonce.

Charbons Pittsburg. Anthracite et Cannel fournis aux bateaux à vapeur, fabriques, presses à coton, familles et planteurs, au prix ou et de gros, à très bas prix. Desforges, Montagnet & Cie.

QUESTION D'ELECTION.

La fameuse question d'élection municipale a été décidée hier par le juge Houston en faveur de M. Shakespeare, et des candidats élus à la dernière élection du 2 novembre. Le résumé de l'opinion du juge est que la Constitution, bien interprétée, est parfaitement d'accord avec la charte non abrogée, et que l'élection par conséquent est bonne et valide. Les avocats de l'administration actuelle, en ont immédiatement appelé à la cour suprême. —C'est pour en avoir le cœur net assurément, car les considérants sur lesquels le juge Houston a appuyé ses conclusions seront très probablement adoptés par la cour suprême.

Mgr Perché. —Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 20 courant :

M. Napoléon Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, est en ce moment à New-York, dans la résidence du cardinal McCloskey. Le voyage l'a beaucoup fatigué, et sa porte est restée consignée jusqu'à présent.

Un bonne œuvre.—M. G. de Beauplan, directeur de l'Opéra, apprenant que la Société des Servantes des Pauvres sollicitait des secours pour les transmettre aux familles nécessiteuses dont elle est la providence, s'est empressé, avec la générosité qui la distingue, d'organiser un concert au profit de l'œuvre et de mettre au service de la société les artistes les plus éminents de son excellente compagnie lyrique. Le concert est fixé au 12 décembre, un dimanche, et aura lieu à 1 heure de l'après-midi à Grunewald Hall. On verra, quand le programme sera publié, que M. de Beauplan fait grandement les choses. Nous reviendrons sur cette solennité musicale dont nous nous bornons aujourd'hui à mentionner la date.

GRAND OPERA HOUSE — Le mauvais temps hier ayant retenu un grand nombre de dames, il s'en est suivi qu'il y avait moins de monde à la matinée que nous avions tout lieu de supposer. Il en a été de même à la représentation du soir. On répétera ce soir Forbidden Fruit et si le temps est propice nous espérons voir une bonne chambrée.

THEATRE ST. CHARLES. — Miss Ada Gray est toujours la favorite de la semaine, le public paraissant apprécier très sérieusement le talent de cette actrice qui est, du reste, secondée par une excellente troupe dramatique. On nous prie d'annoncer que "l'Article 47" sera remplacé par "East Lynne," samedi.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"The Galley Slave" fait toujours merveille et cette pièce est jouée de manière à produire de plus en plus sensation. Nous ne sommes pas surpris qu'elle ait eu tant de représentations au théâtre Niblo, elle en aura autant ici, si on la laisse sur l'affiche aussi longtemps que le public aimera à la voir mise en action sur la scène.

—Le "Tageblatt de Vienne" annonce que le czar a placé 300,000 livres sterling à la banque Mendelssohn de Berlin, au nom de la princesse Dolgorouki.

FRANCE.

Déclaration ministérielle.

Le 9 novembre, à 2 heures de l'après-midi, M. Barthélemy St-Hilaire donnait lecture au Sénat de la déclaration ministérielle. Voici ce document qui, disent les journaux, a donné lieu à toutes sortes d'interruptions et d'interpellations :

Messieurs,

Le changement de ministère qui s'est effectué pendant votre séparation n'est pas de ceux qui modifient la direction générale des affaires publiques. La politique que nous vous soumettons n'est pas pour vous nouvelle. C'est vous-même qui l'avez inspirée.

Nous sommes demeurés fidèles à la ligne de conduite qui s'est clairement dégagée des débats de la session dernière dans les deux Chambres. Nous n'avons pas cru possible de amendir l'action des pouvoirs publics, à cause des difficultés et des résistances que soulevait leur application, ni jugé nécessaire de solliciter du Parlement un changement de législation.

Les lois qui regissent en France la condition des congrégations religieuses ne sont pas des lois de hasard et de violence. Ce sont des lois de sagesse, de nécessité et de tradition. Elles font partie de ce faisceau de garanties établies par la prévoyance de nos devanciers pour la défense de la société civile et des droits de l'Etat,—garanties dont le gouvernement républicain ne peut pas plus se passer qu'aucun autre, et qu'il serait souverainement imprudent de dédaigner ou d'affaiblir.

Ces lois sont fondamentales. On les retrouve en tout temps et en tout pays. Elles ne touchent ni au dogme, ni à la conscience. Les nier, c'est nier l'Etat. Tel est cependant le spectacle auquel nous assistons : poussées par des passions plus politiques que religieuses, et avec la collaboration significative des partis que le pays a repoussés, un certain nombre de congrégations irrégulièrement établies ont organisé à grand bruit la rébellion contre les lois.

Il importait de mettre fin, par des mesures générales, à une situation offensante pour la paix publique. 261 établissements non autorisés ont été dispersés. La dissolution s'est étendue à toutes les congrégations d'hommes dépourvues d'un titre légal. Elle a été effectuée par les voies administratives comme c'est le droit reconnu du gouvernement, partout où les voies d'exécution sont efficaces ou praticables. Nous n'avons pas l'intention de les appliquer aux congrégations de femmes. Leur situation se réglera par d'autres procédés. Vous en pouvez laisser le soin au gouvernement qui aura reçu votre confiance et vous aborderez avec calme votre œuvre parlementaire.

Nous sommes, messieurs, à un moment décisif. La législature élue le 14 octobre 1877 vient d'entrer dans la dernière année de son existence. Elle doit tenir à se représenter devant la Nation, non avec des travaux ébauchés, dont la variété et l'abondance témoignent seulement de notre bon vouloir, mais avec des œuvres législatives achevées, et, puissent-elles en petit nombre, avec des solutions acquises.

Au premier rang des projets de lois qui peuvent pt qui doivent recevoir, avant tous autres, la consécration des deux Chambres, vous placerez certainement ceux qui sont relatifs l'enseignement.

C'est dans cet ordre d'idées que la législature actuelle a le plus fortement marqué sa volonté et ses tendances. Vous n'avez pas seulement doté, avec une générosité incomparable, l'enseignement public à tous ses degrés, vous avez de plus—et ce sera un de vos titres devant l'histoire,—résolument entrepris de restituer à l'Etat républicain ses droits et ses responsabilités essentielles en matière d'éducation.

Grâce à vous, nous remontons la pente si imprudemment descendue depuis trente ans. La loi sur la collation des grades, la loi sur les conseils de l'instruction publique, déjà votées par les deux Chambres, les lois sur les leçons d'oudiences et sur l'enseignement secondaire des filles, qui obtiendront prochainement l'adhésion du Sénat, celles qui assureront la neutralité religieuse de l'école primaire publique, l'obligation et la gratuité, enfin, un projet de loi que nous avons préparé, et qui peut être rapidement voté, afin d'exiger des établissements libres d'enseignement secondaire des garanties sérieuses d'aptitudes et deux grades, et d'y fortifier la surveillance de l'Etat; toutes ces mesures se lient et s'enchaînent; elles sont présentées par l'opinion, si ardemment soucieuse parmi nous de tout ce qui touche au relèvement des esprits et à l'unité morale de la patrie.

A côté des lois sur l'enseignement, la dernière session nous a légué un projet de loi relatif à la magistrature. L'accord était fait sur les points principaux entre le cabinet que nous remplaçons et la commission chargée de cette étude.

Nous avons l'intention de nous tenir à cet accord. La constitution du personnel judiciaire est une question vitale pour tout gouvernement qui se fonde. Directement ou indirectement, tous les pouvoirs nouveaux, depuis un siècle, ont pris à cet égard leurs garanties.

La République ne saurait échapper à la loi commune. On ne peut faire que les mesures de cet ordre ne touchent à des choses souverainement respectables; mais quand ces mesures sont temporaires, modérées, équitables, quand elles peuvent mettre fin à une situation troublée qui n'est bonne ni pour la justice ni pour le pouvoir, on fait œuvre de sagesse en les acceptant.

Il est d'autres projets qui ne peuvent attendre.

Deux lois fondamentales, deux lois libérales sont pendantes devant les Chambres : la loi sur les réunions, la nouvelle loi sur la presse.

Vous tiendrez à honneur de les mener à bonne fin, l'une et l'autre. Vous le devez à la liberté ; nous vous le demandons au nom du pouvoir. Nous pratiquons les lois anciennes dans l'esprit le plus large, mais nous n'admettrons jamais, sous la République, l'interrègne de la loi.

Tant que subsistera le régime de l'autorisation préalable, il y aura pour le gouvernement des responsabilités devant lesquelles nous ne reculerons pas. Nous ne pensons pas d'ailleurs que le Parlement s'accommode de plus en plus d'un système qui laisserait le pouvoir désarmé ou indifférent en présence de la provocation au crime ou de l'appel à la guerre civile.

Nos mœurs publique se révoltent contre cette impunité paradoxale et l'opinion se détache aisément des gouvernements qui ne se défendent pas. Faut-il inscrire au programme de l'année qui commence une loi générale sur les associations ?

Nous croyons que, ni le temps qui nous reste, ni l'état des esprits ne permettent de poursuivre dans les deux Chambres avec quelque espoir de succès la solution d'un problème si difficile et si complexe.

Nous en avons sincèrement détaché un chapitre sur lequel l'accord paraît facile : un projet de loi sur les associations ou syndicats professionnels, légalisera simplement un état de fait déjà ancien.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler, messieurs, que la loi générale du tarif des douanes n'attend plus que l'examen et le vote du Sénat, et qu'il importe au plus haut degré à la prospérité publique que la situation économique de la France, vis-à-vis de ses voisins, ait été réglée par de sages traités avant le terme de la présente législation.

En matière de travaux publics, toutes les grandes lois sont faites, et le beau plan de M. de Freycinet se poursuit résolument. Nous le compléterons par des projets importants qui concerne la réfection des routes, les grandes améliorations agricoles et le canal du Rhône.

Enfin, notre organisation militaire va être complétée par une loi sur l'administration, depuis si longtemps à l'étude dans le Parlement, et par une loi sur l'avancement des officiers de terre et de mer, impatiemment attendue par l'armée.

Les ministres de la guerre et de la marine y joindront des dispositions nouvelles qui ont trait au rengagement des sous-officiers ; ces dispositions répondent à des besoins impérieux, et s'imposent comme les lois sur l'avancement, avec un grand caractère d'urgence. Enfin, l'unification des tarifs de solde a été étudiée, de façon à introduire des améliorations sérieuses dans la situation des hommes de troupe et des cadres de sous-officiers.

Le gouvernement communiquera au Parlement les documents diplomatiques relatifs aux négociations qui ont suivi la signature du traité de Berlin et particulièrement ceux qui se réfèrent aux incidents les plus récents des affaires orientales.

Vous y trouverez les preuves de nos bonnes relations avec toutes les puissances, de l'esprit pacifique qui les anime toutes et des efforts constants de l'entente européenne pour prévenir de nouvelles collisions.

Dans la question monténégrine, malgré les longueurs et les hésitations, nous avons la persuasion que la volonté des grandes puissances finira par prévaloir. Le maintien des délibérations communes est la plus sûre garantie du repos de l'Europe ; le gouvernement de la République n'a cessé d'y apporter un esprit de conciliation et de paix dont personne ne doute au dehors et qui vaut à la France républicaine l'estime et la confiance du monde.

Messieurs, nous vous avons dit comment nous entendions la tâche de notre dernière année.

Ce programme ne semble pas, sans doute, à ces manifestes ambitieux et retentissants qui touchent à tout sans rien résoudre, et dans lesquels les détracteurs de la majorité actuelle enveloppent vos lontiers leur impuissance. Mais nous avons pour juge une nation laborieuse et sage, qui voit à l'œuvre, depuis dix ans, la politique des réalisés, et qui n'est pas prête à la déserter.

Pour mener à bien tant d'œuvres utiles, deux choses, messieurs, sont nécessaires : de la méthode et de l'esprit de suite. La méthode, pour défendre l'ordre général de vos travaux contre la multiplicité des propositions individuelles et l'invasion des débats stériles. L'esprit de suite, afin de donner à la situation parlementaire cette stabilité, sans laquelle il n'y a ni travail ni session féconde.

Il faut que le commissaire que vous acceptérez jouisse de votre entière confiance. Il faut que l'entente soit complète entre la majorité et le cabinet qui va présider à ses travaux. Quant à nous, nous ne saurions nous contenter d'une confiance apparente et d'une approbation précaire.

Vous savez qui nous sommes et où nous allons. Nous ne voulons pas que la majorité nous subisse ou nous tolère ; nous lui demanderons de nous donner ou de nous refuser aujourd'hui son concours.

L'exécution des Décrets en Province.

Des incidents très graves, des collisions suivies de blessures et de mort d'homme ont marqué à Lyon, à Nantes, à Marseille, les mesures prises pour l'exécution des décrets du 29 mars.

Voici, d'après les journaux de ces villes, un récit rapide de ce qui s'y est passé :

A NANTES

Nous empruntons au *Phare de la Loire*, feuille républicaine, le récit suivant de l'expulsion des capucins à Nantes :

Les préparatifs ont commencé à dix heures du matin. L'arrivée d'une douzaine de gendarmes à cheval, suivis d'un escadron de quatre-vingts dragons, est saluée aux cris : "A bas les décrets! Vivent les décrets !" Ces derniers dominent. Le public est immédiatement refoulé vers la vieille porte de la rue Haute-Roche. Là se passent quelques scènes de violence. Trois arrestations sont opérées pour rébellion envers les agents de l'autorité. A dix heures et demie, la foule est complétement refoulée et les ouvriers sont arrivés.

Le commissaire central frappe à la porte. On le laisse entrer seul avec son secrétaire. Des pourparlers s'engagent entre lui et M. de la Peccandière, avoué des capucins, assisté de M. Catta, avocat, ancien substitut du procureur de la République.

Pendant ce temps arrivent trois brigades de gendarmerie à cheval, venues de Nantes et l'autre des Sorinières, ainsi que quatre brigades de gendarmes à pied, dont deux de Nantes et cent agents de police.

Les négociations durent jusqu'à onze heures un quart. La petite porte par laquelle est entré le commissaire de police est restée ouverte et gardée par des sergents de ville ; mais les manifestants, massés à l'intérieur de la cour, se procèdent tout à coup et parviennent à la fermer et à enfermer ainsi avec eux les agents. Les ouvriers, à l'aide de barres de fer et de haches, la font voler en éclats. On constate alors que les manifestants armés de cannes et de casse-tête, entourent les agents, menaçant de faire un mauvais pari.

Des gendarmes à pied opèrent à leur tour et font évacuer la cour en commençant par les dames qui acclament les capucins et frappent les agents avec des rameaux verts. Quelques arrestations d'hommes sont opérées. Le *Phare de la Loire* cite entre autres MM. Arthur de Cornulier, Le Cour, conseillers généraux ; Henri Polo, vice-président du tribunal de commerce, et Georges Lecoque, qui, gardés par les agents, réussissent tout d'abord à leur échapper, sont poursuivis par eux, arrêtés de nouveau et mis immédiatement en liberté.

Pendant ce temps la cloche de la chapelle ne cesse de sonner le tocsin.

Sur la route de Rennes stationne une foule considérable ; plusieurs rixes violentes ont lieu entre les partisans et les adversaires des décrets.

Cependant la clôture est attaquée vigoureusement à coups de pic et de pioche. Le premier panneau cède.

A midi, le second panneau est enlevé, et l'on pénètre dans la deuxième cour, où se font entendre les cris de : Vivent les capucins !

Une dernière porte s'ouvre sans difficulté, et le commissaire coupe enfin le parloir. De l'intérieur partent les cris : Au voleur !

Les arrestations opérées sont au nombre de trente. On emmène momentanément les prisonniers dans une classe de l'école communale de la rue Noire, où des agents les gardent à vue.

Il est une heure. Le son du tocsin cesse un instant par suite de la rupture de la corde. Mais un monsieur grimpe sur des échelles attachées les unes aux autres, se hisse jusqu'au haut du clocher et se met à tirer frénétiquement le bout de corde encore attaché à la cloche.

Dans l'intérieur du couvent, la résistance dure toujours. A mesure qu'une cloison en planches est démolie, les manifestants se mettent aussitôt à en reconstruire une autre. Les coups de pioches redoublent, mais en vain. On se consulte. L'inspecteur de la voirie qui dirige les travaux d'attaque est d'avis que, pour en avoir fini avant la fin de la journée, il faut employer la poudre ou la dynamite. On va consulter le préfet. L'emploi du bélier est momentanément décidé.

Deux heures sonnent. A chaque coup de pioche répondent de formidables hurlements. On injurie, on menace. Ces menaces s'adressent entre autres, à M. Vallée, commissaire aux obligations judiciaires.

—On t'arrachera ta décoration !

—Je ne demande pas mieux, répond-il, sans se déconcerter; seulement, il faut venir la chercher.

Les hurlements redoublent; les pioches frappent et le tocsin sonne toujours.

D'une lucarne de l'école communale voisine qui plonge dans le jardin du couvent, on aperçoit une cinquantaine d'assiégés courant à travers les plates bandes et portant bûches, fagots et fascines. Les obstacles s'accumulent ainsi à mesure qu'on les détruit. Il fait grand froid. Les dragons et les gendarmes grelottent sur leurs chevaux. Il est deux heures et demie.

Les assiégeants commencent à s'exaspérer. Après avoir défait deux cloisons successives de planches, ils se trouvent en présence de lourds madriers enchevêtrés et à travers les interstices desquels les insurgés les lardent littéralement avec des cannes à épée et en atteignent deux à la main et à la jone.

Mais le préfet qui vient d'arriver, et qui se rend compte des obstacles à peu près insurmontables avant la fin du jour si l'on continue le siége comme on l'a commencé, décide qu'on va attaquer par le jardin en faisant une brèche au mur.

Pendant qu'on fait arriver pour l'assaut deux cents soldats, qui campent dans la cour principale de l'école, la démolition fait des progrès de l'autre côté.

On a déjà enlevé plus de trois mille kilos de poutres et de planches. On découvre un point faible de la cloison. Tous les efforts se portent de ce côté. M. le préfet dirige lui-même l'attaque.

Enfin la brèche est faite ; chaque coup de pioche l'agrandit et bientôt elle est assez large pour permettre à un homme de passer. Il en passe deux, puis trois, puis dix.

Ils déblaient, à tour de bras, fascines, tonneaux, barriques, chaises, toutes sortes d'ustensiles.

La trouée est faite : à l'assaut! En moins de dix minutes, cinquante agents et autant de gendarmes sont dans la cour intérieure du cloître. On est enfin maître de la place ! Il est quatre heures : on procède aux fouilles et on désarme les insurgés.

Plusieurs scènes tumultueuses ont eu lieu dans la journée sur la toute de Rennes, pendant lesquelles de nombreuses cannes à épée ou plombées ont été brisées. Beaucoup ont été saisies par ceux à qui les coups étaient donnés ou destinés, et remises immédiatement entre les mains des gendarmes et des dragons faisant circuler la foule.

Des jeunes gens ont même retiré des mains d'un énergumène un revolver chargé qu'ils ont remis à un gendarme.

Une centaine de cannes plombées ou à épée, nerfs de bœufs, casse-tête, coupe-poing et quelques revolvers armés ont été saisis sur les manifestants. Quelques arrestations d'individus qui criaient : Vivent les capucins ! A bas les décrets ! ont été faites, entre autres celle d'un garçon boulanger, muni d'un gourdin énorme dont il se servait comme arme offensive. Il a reçu plusieurs blessures de ceux qui voulaient le lui enlever.

A LYON.

L'expulsion des capucins a été signalée à Lyon par une scène déplorable. Un jeune homme, M. Claudius Crosset, âgé de vingt-et-un ans, a été frappé à la poitrine de deux coups de stylet, et le malheureux a succombé à ses blessures. Le *Courrier de Lyon* publie les détails suivants sur cet événement :

Au moment où l'expulsion des capucins des Brotteaux s'achevait, dit le *Courrier*, M. Claudius Crosset sortait de son domicile pour se rendre chez son coordonnier.

Il était dehors depuis un quart d'heure à peine, quand son attention fut attirée par les cris que poussaient des bandes de manifestants. Deux groupes s'étaient formés, l'un composé d'amis des religieux, qui criaient "A bas les décrets! Vivent les capucins!" l'autre groupe, également composé de jeunes gens, suivait en répondant à ces protestations par les cris de "Vive la République! Vivent les décrets!"

Les jeunes gens qui manifestaient en faveur de la congrégation expulsée étaient pour la plupart armés de cannes à épée, de cannes plombées ou de casse-tête américains. Au moment où ceux-ci, qui suivaient le cours Morand, arrivaient à l'angle de l'avenue de Saxe, il y eut un instant d'arrêt. Un navet lancé sur le groupe par on ne sait qui, avait atteint un des membres de la bande qui se retourna et les deux parts de jeunes gens en vinrent aux mains.

M. Claudius Crosset se trouvait au beau milieu de la bagarre; des coups furent échangés, et l'un des manifestants, armé d'un stylet sorti d'une canne, en frappa deux fois le malheureux jeune homme qui, se sentant blessé, se retira rapidement et entra seul dans la pharmacie Chapelle, en disant : "J'étouffe! Je suis blessé!"

Un instant après, l'auteur du meurtre et ses camarades prenaient la fuite, abandonnant sur le sol la canne à épée brisée. Quelques-uns parvinrent à se soustraire par la fuite aux poursuites; les autres, au nombre de cinq poursuivis par la foule et se voyant près d'être atteints s'étaient réfugiés dans un magasin de nouveautés situé à l'angle du cours et de la place Morand. Une fois là, ils essayèrent de s'échapper par une porte de derrière, mais on coupa la retraite, et, la police étant arrivée sur ces entrefaites, arrêta les fuyards.

Pendant ce temps, Claudius Crosset recevait des soins dans la pharmacie où il était entré. On amena devant lui les cinq jeunes gens et il s'écria en apercevant l'un d'eux : "Ah! canaille, te voilà!" Celui des jeunes gens à qui il venait de s'adresser alors s'approcha alors du lit en disant au blessé : "Regardez-moi bien : vous verrez que ce n'est pas moi qui vous ai frappé." Mais Crosset déjà très affaibli ne put que répondre : "Ma vue s'obscurcit ; je n'y vois plus."

Trois médecins avaient été appelés et tous les secours de l'art furent prodigués au blessé. Malheureusement tous ces soins devaient demeurer inutiles, car le poumon gauche avait été perforé, et les médecins déclarèrent bientôt qu'il ne restait plus aucun espoir de sauver le pauvre garçon.

Vers trois heures de l'après-midi, Claudius Crosset succombait après de cruelles souffrances.

Deux des jeunes gens arrêtés ont été retenus : ce sont MM. de Lubac, âgé de vingt ans, employé de banque, domicilié rue d'Algérie, 23, et Stéphane Gourdiat, âge de 18 ans, étudiant en médecine, demeurant rue Sala, 9.

Le *Salut Public* relate l'événement en ces termes :

Au milieu de la foule hostile aux capucins, un jeune homme, M. Claudius Crosset, fils d'un ancien sous-préfet, se débattait contre les agressions dont il était l'objet. Frappé de tous les côtés, il a saisi sa canne par le bout inférieur et a frappé les assaillants d'un coup de la poignée. Cette canne renfermait un stylet. Dans le mouvement de demi-cercle imprimé à son arme, le jono s'est brisé et le stylet s'est détaché de la poignée et a roulé à quelques pas, où il a été ramassé peu après par un des individus qui insultaient les religieux. Personne ne peut savoir si le stylet, à ce moment, a frappé une des personnes présentes.

M. de Lubac, mis en état d'arrestation quelques instants après, a été conduit de la rue de Sully.

La victime ne criait pas "Vivent les décrets!" comme l'affirme le *Courrier de Lyon*. La famille compte parmi les plus religieuses de la paroisse Saint-Pothin. M. Crosset, le père, est fabricant de couteaux, rue Cuvier.